

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

SUTTER MOBILI

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

- Identification de la préparation SUTTER MOBILI
- Utilisation de la préparation Lustrante aérosol antistatique pour bois
- Conditionnement Bombe ACC 500 ml
- Identification de la société / entreprise:
 - Fabricant Sutter Finanziaria S.p.A.-15060 Borghetto Borbera (AL) - Italie
 - Responsable de la commercialisation Sutter France sarl - V. Général De Gaulle PARC ACTISUD 69530 BRIGNAIS
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence (+39)0143/631.1
- Information 04.72.31.06.02

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux selon les Dir. CE 67/548, 99/45

et successifs adaptation au progrès technique:

Nom des composants	EINECS	C.A.S.	R	TLV/TWA (mg/m3)	Conc. (%)
White Spirit	265-150-3	64742-48-9	R10-R65-R66	1200	10 - 30
Propane	200-827-9	74-98-6	R12	2350	5 - 10
Butane	203-448-7	106-97-8	R12	1900	5 - 10

- Composition :
Cires naturelles dans solvants aliphatiques

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification selon la norme CEE 99/45 Facilement inflammable
 - Inhalation Aucun. Possible réaction de gêne en cas d'inhalation prolongée.
 - Contact avec la peau Légèrement irritant
 - Contact avec les yeux Légèrement irritant.
 - Ingestion Non applicable
- Autres informations Aucune
- Risques pour l'environnement Aucun connu

4. PREMIERS SECOURS

- Indications générales En cas de doute ou à l'apparition de premiers symptômes, consulter un médecin avec la présente fiche de sécurité. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne ayant perdue connaissance.
- Premiers secours en cas de :
 - Inhalation Eviter d'inhaler de façon prolongée.
 - Contact avec la peau Laver à l'eau.
 - Contact avec les yeux Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
 - Ingestion Non applicable
- Autres informations Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Classification du produit Selon la norme REC. CEE 94/1 sur les aérosols.
- Moyens d'extinctions conseillés En cas d'incendie, utiliser de l'eau froide, et des extincteurs à mousse ou CO2.
- Moyens d'extinction déconseillés
pour des raisons de sécurité Aucun
- Procédures spéciales Refroidir les bombes aérosols et les cartons avec de l'eau.
- Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle,
 - aux produits de la combustion aux gaz dégagés Danger d'explosion de la bombe aérosol
- Tout équipement de protection spécial pour
le personnel préposé à la lutte contre le feu Aucun. Vêtement de protection normal
- Autres informations Implique de refroidir les emballages avec de l'eau froide

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

SUTTER MOBILI

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Les méthodes de nettoyage Absorber avec un matériau inerte.
- Précautions individuelles Eviter toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer.
- Précautions pour la protection de l'environnement Eviter de déverser dans les égouts. Se référer au point 13
- En cas d'urgence, informer Les pompiers.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation - Moyens de protection individuelle Gants. Lunettes en cas d'utilisation fréquente et/ou prolongée.
- Stockage - Précautions générales Aucune
- Stockage - Précautions particulières Aucune

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites d'exposition Non applicable. Voir le point 2 pour les valeurs des composants

Source et information ACGIH (Conférence de l'Amérique des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)

- Contrôles de l'exposition:
 - Contrôles de l'exposition professionnelle En cas de dispersion, stopper toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer.
- Moyens de protection individuelle
 - Protection respiratoire Pas de recommandation.
 - Protection des yeux Eviter de pulvériser près des yeux.
 - protection des mains Aucun
 - Protection de la peau Aucun
- Contrôles d'exposition lié à la protection Eviter de déverser dans l'environnement aquatique

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect physique, couleur, odeur Aérosol, non applicable, floral
- Solubilité dans (Sans gaz) :
 - Eau Partielle
 - Solvants organiques polaires (Ethanol) Partielle
 - Solvants organiques apolaires (n-Octanole) Partielle
- Poids spécifique apparent 0,8
- Poids spécifique (sans gaz) 0,9
- Point d'inflammabilité n.p
- Limite d'inflammabilité Alimente la flamme (Norme FEA 609)
- Pression dans la bombe aérosol 3,6 +/- 0,4 bar

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité Produit stable
- Conditions à éviter A proximité de toute source de chaleur ou d'ignition.
- Matières à éviter Aucune recommandation particulière.
- Produits de décomposition dangereux Aucun

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- Toxicité orale Non applicable
- Toxicité cutanée Légèrement irritant
- Toxicité pour les voies respiratoires Aucune
- Toxicité oculaire Légèrement irritant
- Exposition chronique / Contact cutané Légèrement irritant
- Exposition chronique / Inhalation Aucune
- Exposition chronique / Contact oculaire Légèrement irritant
- Corrosion / Contact cutané Légèrement irritant
- Corrosion / Contact muqueux Légèrement irritant
- Corrosion / Contact oculaire Légèrement irritant

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

SUTTER MOBILI

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Ecotoxicité Aucune selon la norme CEE 99/45. LC50 96h pour le poisson, EC50 46h pour la daphnia, IC50 72h pour les algues > 100 mg/lt
- Mobilité Index KB 200 aprox
- Persistance et dégradabilité Non applicable. Aucune recommandation sur la biodégradabilité. Aucun effet nocif connu pour les stations d'épuration.

Le produit contient des substances hydrocarbures mais rapidement miscible dans l'eau et dégradable dans l'air
- Potentiel de bioaccumulation Aucun connu. Coefficient de répartition octanol/eau Kow < 1000
- Effets nocifs divers Le produit n'augmente pas le contenu en AOX (Halogénés Organiques Adsorbables) des eaux usées

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Qualification comme déchet Spécial / dangereux (EC Dir., 91/156,91/689,94/62 Dec. 2000/532, 2001/118,2001/119,2001/573)
- Traitement du produit comme déchet Le produit non utilisé doit être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

En cas de fuite ou déversement NE PAS laver à l'eau, mais absorber abondamment avec un matériau inerte (sciure) et récupérer ce mélange résultant. Se référer aux éventuelles instructions, et recommandations (équipement de protection) énoncées au point n°8. Ce mélange devra être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.
- Traitement de l'emballage comme déchet Ne pas jeter dans l'environnement

En cas d'excédent de produit ou de produit non utilisé l'emballage doit être considéré comme "déchet spécial" et traité par un professionnel habilité à ce traitement.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

- Moyens de transport Aérosols
- N° ONU / Code d'emballage..... 1950
- Voie terrestre. Classe et code ADR 2 5F
Exonéré LQ1 (Emballage primaire inférieur à 1000 ml, emballage secondaire inférieur à 30 Kg)
- Voie maritime. Codex IMDG 2
Exonéré LQ1 (Emballage primaire inférieur à 1000 ml, emballage secondaire inférieur à 30 Kg)
- Voie air. Codex ICAO/IATA 2

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Etiquetage selon la DIR CEE 99/45 et son adaptation au progrès technique FACILEMENT INFLAMMABLE



- Conseils de prudence (S) S23 - Ne pas respirer les vapeurs
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Classification Toxicologique Suisse:

OFSP T Numéro 610200

Classe de Toxicité Aucune. Produit destiné à l'usage professionnel

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

SUTTER MOBILI

16. AUTRES INFORMATIONS

- **Etiquetage selon la norme aérosol 75/324 et 94/1**

- Récipient sous pression. Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas perforer, ne pas brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.

Eviter d'inhaler directement et de pulvériser près des yeux. Tenir hors de portée des enfants un usage excessif ou impropre du produit. Conserver loin de toute source de combustion.

Utiliser loin de toute flamme, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Eviter des vaporisation prolongés. Bien aérer l'endroit pendant emploi.

- **La présente fiche sécurité doit être présentée lors de toute consultation chez un médecin.**

Phrases de risque écrites dans les sections 2 et 3:

R10 - Inflammable

R12 - Extrêmement inflammable

R66 - L'exposition fréquente peut provoquer sécheresse et gerçure de la peau

R65 - Nocif, peut entraîner des troubles pulmonaires en cas d'ingestion

Ces informations décrivent uniquement les exigences de sécurité d'usage pour les utilisateurs, magasiniers ... et sont basées sur nos connaissances actuelles.

Elles ne sont aucune garantie sur les prestations et sur la qualité des produits selon les termes de la loi.

Ces informations sont disponibles sur la fiche technique et l'étiquette du produit.